

Informations sur les procédures d'affectation après la seconde professionnelle ou la terminale CAP

- Si vous êtes actuellement en 2nde professionnelle Métiers de la Relation Client (M.R.C.):

Vous allez devoir faire des vœux pour choisir votre spécialité en classe de première l'année prochaine.

Vous avez le choix entre trois spécialités :

- Métiers du Commerce et de la Vente (M.C.V.) option A : animation et gestion de l'espace commercial
- Métiers du Commerce et de la Vente (M.C.V.) option B : prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale
- Métiers de l'Accueil

Attention : il est fortement conseillé de

- formuler des vœux dans ces trois spécialités proposées au lycée,
- toujours classer vos vœux par ordre de préférence.

✓ **Si vous souhaitez poursuivre une de ces spécialités dans un autre lycée que Camille Claudel :** vous bénéficiez d'un bonus qui favorise votre affectation mais ne la garantit pas ! C'est pourquoi **vous devez aussi formuler des vœux au lycée Camille Claudel afin de garantir une affectation si vous n'êtes pas pris dans l'autre lycée demandé.**

✓ **Si vous souhaitez changer de spécialité** (autre que Métiers du Commerce et de la Vente ou Accueil), vous devrez compléter **avant le 4 juin un dossier passerelle**. Pour ce type de dossier, vous devez **impérativement contacter la psychologue de l'Education Nationale, Mme POULLOT et votre professeur principal.**

☐ Vous pourrez postuler en classe de première professionnelle sur des **places vacantes** dans les lycées qui proposent la spécialité demandée. Vous devez exprimer votre motivation par écrit dans le dossier. Votre candidature ne sera examinée que si

votre dossier est complet et l'établissement demandé mettra un avis sur votre candidature.

Vous ne pouvez faire que deux vœux pour les dossiers passerelles et l'ordre de classement des vœux doit refléter vos préférences.

Attention : il est impératif de faire également des vœux au lycée Camille Claudel en première professionnelle pour garantir une affectation.

➤ Si vous êtes actuellement en terminale C.A.P. ECMS ou EVS

Vous avez la possibilité de poursuivre en 1^{ère} professionnelle en cohérence avec votre spécialité de C.A.P. (l'inscription sera conditionnée par l'obtention du C.A.P.).
Il s'agit d'un dossier passerelle.

Après un C.A.P. ECMS ou EVS., vous avez le choix entre trois spécialités de bac professionnel :

- Métiers du Commerce et de la Vente option A : animation et gestion de l'espace commercial.
- Métiers du Commerce et de la Vente option B : prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale.
- Métiers de l'Accueil.

Vous pourrez postuler en classe de première professionnelle sur des **places vacantes** dans les lycées qui proposent la spécialité demandée. Vous devez exprimer votre motivation par écrit dans le dossier qui devra être complété avant **le 4 juin 2021**.

Votre candidature ne sera examinée que si votre dossier est complet et l'établissement demandé mettra un avis sur votre candidature.

Vous ne pouvez faire que deux vœux pour les dossiers passerelles et l'ordre de classement des vœux doit refléter vos préférences.

Pour toutes informations complémentaires, **Mme POULLOT, Psychologue de l'Education Nationale** reçoit :

- sur rendez-vous **au lycée le lundi matin** (prendre rendez-vous auprès du C.P.E.)
- sur rendez-vous **au C.I.O.** (Centre d'Information et d'Orientation) **le jeudi** (9h-12h, 13h-17h) n° :04 78 28 37 09